



VILLE DE  
MARSEILLE

budget supplémentaire  
rapport de  
**présentation**  
**2024**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

**MAÎTRISER NOS MOYENS**

**RAPPORT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

<b>I) LE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2</b>
<b>I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)</b>	<b>2</b>
<b>I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3</b>
I-2-1) Les recettes de fonctionnement	3
I-2-2) Les dépenses de fonctionnement	5
<b>I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10</b>
I-3-1) Les recettes d'investissement	10
<b>II-1) BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS (M4)</b>	<b>14</b>
<b>II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)</b>	<b>14</b>
<b>II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)</b>	<b>15</b>
<b>II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M57)</b>	<b>15</b>
<b>II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M57)</b>	<b>16</b>

## I) LE BUDGET PRINCIPAL

### I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)

Le budget supplémentaire est une décision budgétaire modificative dans laquelle sont intégrés les restes à réaliser de l'année antérieure (qui deviennent à cette occasion des reports), ainsi que le résultat de l'exercice précédent. Comme toute autre décision modificative, c'est également l'occasion d'intégrer des ajustements en dépenses ou en recettes pour tenir compte des évolutions intervenues depuis le vote du Budget primitif 2024, en décembre dernier.

Le résultat 2023 reporté en section de fonctionnement s'élève à 59,5 M€ ; il permet de couvrir le cumul net des reports, pour un montant net de 31,4 M€ (dépenses de 32,1 M€, recettes de 0,7 M€), ainsi que les besoins de crédits nouveaux pour un montant net de 28,1 M€. Le besoin de financement complémentaire de la section de fonctionnement après prise en compte du résultat, soit 6,3 M€, permet de maintenir une épargne brute, qui reste élevée (taux d'épargne brute de 11,2%).

Le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2023 est de 178,6 M€. Il est couvert par le cumul net des reports qui se traduit par une recette (dépense de 10,9 M€, recette de 34,2 M€), soit 23,3 M€, et, pour le solde, par une affectation d'excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 155,3 M€.

Enfin, l'emprunt d'équilibre n'est pas modifié et reste à hauteur du montant du BP 2024, soit 206,1 M€. A l'occasion de la décision modificative d'automne, ce montant pourra évoluer en fonction de la visibilité sur le montant perçu des droits de mutation (cf. *infra*) et de la précision attendue de la part de l'Etat sur la perception du produit des amendes de police (cf. *infra*)

#### La structure du budget supplémentaire concernant les opérations réelles :

En Millions d'Euros		BUDGET SUPPLEMENTAIRE				Total
Hors gestion active de la dette et opérations d'ordre (*)	BP 2024	Inscriptions nouvelles (1)	Reports (2)	Résultat 2023 (3)	BS (1)+(2)+(3)	
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 437,3	36,4	0,7	59,5	96,6	1 533,9
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 287,3	42,7	32,1		74,8	1 362,1
<b>Epargne brute (C = A - B)</b>	<b>150,0</b>	<b>-6,3</b>	<b>-31,4</b>	<b>59,5</b>	<b>21,8</b>	<b>171,8</b>
Dépenses réelles d'investissement (D)	484,0	12,2	10,9	178,6	201,7	685,7
<i>dont dépenses d'équipement</i>	325,4	14,5	10,9	178,6	204,0	529,4
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	156,0					156,0
<i>dont redevance SPDEM</i>	2,6	-2,3			-2,3	0,3
Recettes réelles d'investissement (E)	127,9	-9,6	34,2	155,3	179,9	307,8
<b>Besoin de financement (F = D-E)</b>	<b>356,1</b>	<b>21,8</b>	<b>-23,3</b>	<b>23,3</b>	<b>21,8</b>	<b>377,9</b>
<b>Besoin d'emprunt (G = F-C)</b>	<b>206,1</b>	<b>28,1</b>	<b>8,1</b>	<b>-36,2</b>	<b>0,0</b>	<b>206,1</b>

(\*) Hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie et au refinancement de dettes, neutres pour l'équilibre (comptes 16449 et 166) et hors chapitres d'ordre (040, 041, 042)

## I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I-2-1) Les recettes de fonctionnement

#### Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de recettes de fonctionnement s'élève à 99,3 M€, soit 60,2 M€ pour les reports et la reprise du résultat, ainsi que 39,1 M€ d'inscriptions nouvelles (dont 36,4 M€ en opérations réelles).

RECETTES FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports et résultat repris	Nouvelles inscriptions	Total
Fiscalité		29,601	<b>29,601</b>
Produits des services	0,736	3,228	<b>3,964</b>
Dotations		2,367	<b>2,367</b>
Subventions reçues		1,366	<b>1,366</b>
FCTVA		-0,135	
Résultat reporté	59,480		<b>59,480</b>
<b>Sous-total</b>	<b>60,216</b>	<b>36,427</b>	<b>96,643</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Provisions		2,649	<b>2,649</b>
<b>Sous-total</b>		<b>2,649</b>	<b>2,649</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>60,216</b>	<b>39,076</b>	<b>99,292</b>

#### Des ajustements de recettes (opérations réelles)

- Les ajustements des dotations et du FCTVA

- La Dotation Globale de Fonctionnement est ajustée à la hausse de 1,95 M€ pour sa composante Dotation de Solidarité Urbaine, sur la base de la notification reçue, portant ainsi son inscription totale (BP+BS) à 90,94 M€ ;

- Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire est augmenté de 0,592 M€, conformément à la notification de la Métropole et la délibération afférente, soit un total de 30,83 M€ budgétisé ;

- La compensation de l'État au titre des exonérations de la taxe foncière (10,83 M€) est revue à la baisse pour 0,176 M€, sur la base de l'état fiscal officiel transmis dans le courant du premier semestre ;

- Le produit du FCTVA, pour la part fonctionnement, est révisé à la baisse de 0,135 M€, sur la base du compte administratif définitif et de l'état déclaratif transmis à la Préfecture, l'inscription budgétaire révisée (BP+BS) s'établit à 1,06 M€.

- Les recettes fiscales

Les produits de la fiscalité directe sont ajustés à hauteur de 29,6 M€, pour intégrer les évolutions suivantes :

- une progression consécutive au retraitement des bases 2024 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et aux régularisations du produit définitif 2023, conformément à l'état fiscal officiel, soit un cumul de 29,53 M€, qui porte le montant global de la fiscalité directe à 786,3 M€,

- des réajustements divers à la hausse pour le produit de la taxe sur les pylônes et les compensations de dégrèvements sur la TF, soit un cumul de 70 K€.

Enfin, le ralentissement des encaissements de DMTO, observé depuis le début de l'année 2024, dû à la contraction des transactions immobilières dans un contexte de renchérissement du crédit (hausse des taux) et de durcissement des conditions d'accès aux financements fait l'objet d'une attention toute particulière ; la prochaine étape budgétaire 2024 à l'automne sera l'occasion d'affiner les inscriptions 2024 de DMTO (50 M€ au BP).

## ► **De nouvelles recettes** (opérations réelles)

### • **Les produits des services**

- La reprise en régie de la fourrière municipale dans le courant du mois de mars 2024 permet d'inscrire une recette supplémentaire de 2,5 M€ ;

- La redevance de la nouvelle concession de l'Escale Borely (délibération du 14 avril 2023) représente une inscription de 333 K€ (année 2024 et régularisation de 2023) ;

- Le protocole de sortie de la DSP du café-musique de l'Affranchi, l'avenant à la DSP du Silo, ainsi que la clause d'indexation contractuelle de l'exploitation du POMGE sont à l'origine de recettes complémentaires de 161 K€ en cumul ;

- Le produit des vaccinations obligatoires est actualisé en lien avec la fréquentation du centre municipal, soit une augmentation de 152 K€ ;

- Les recettes tarifaires de certains équipements municipaux sont révisées, soit un solde de 47 K€ supplémentaires.

### • **Les subventions reçues**

- Les crédits de subventions du secteur de la petite enfance pour le projet « Soutiens-moi » dédié à l'accueil d'enfants en situation de handicap (contributions CAF et Département), de la jeunesse au titre du dispositif « Vacances pour tous » et en faveur de la Ludothèque Marceau (participations respectives de l'Etat et de la CAF) et de l'éducation au titre des fonds européens (FSE) sont complétés à hauteur de 611 K€ ;

- Des subventions de l'Etat sont intégrées à cette étape budgétaire pour la Politique de la Ville au titre de la médiation sociale urbaine, pour les relogements d'urgences consécutifs au drame de la rue de Tivoli, pour le fonctionnement de la médiathèque Salim Hatubou, soit un cumul de 478 K€ ;

- Une subvention versée au titre du Fond Social Européen pour l'accueil et l'hébergement de réfugiés Ukrainiens, soit +209 K€ ;

- La constatation d'une subvention de la Fédération Nationale de Rugby versée début 2024 pour le village rugby, à l'occasion de la Coupe du Monde 2023, permet l'inscription de 100 K€ ;

- Des ajustements liés à des versements divers en faveur de la lutte contre l'obésité infantile (ARS), pour des études foncières ou encore pour les pôles territoriaux des industries créatives génèrent un complément de 70 K€.

## I-2-2) Les dépenses de fonctionnement

### Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de dépenses de fonctionnement s'élève à 99,3 M€, soit 32,2 M€ pour les reports, ainsi que 67,1 M€ d'inscriptions nouvelles (dont 42,7 M€ en opérations réelles).

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (en M€)				
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Crédits d'activité (charges générales, courantes, exceptionnelles)	29,300	-1,586	19,389	<b>47,103</b>
Frais de personnel			15,394	<b>15,394</b>
Subventions	2,864	1,586	8,750	<b>13,200</b>
Atténuations de produits			3,340	<b>3,340</b>
Frais financiers (hors SPDEM)			-1,200	<b>-1,200</b>
Redevances SPDEM			-2,964	<b>-2,964</b>
<b>Sous-total</b>	<b>32,164</b>	<b>0,000</b>	<b>42,709</b>	<b>74,873</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION				
Provisions			0,684	<b>0,684</b>
Virement à la section d'investissement			23,735	<b>23,735</b>
<b>Sous-total</b>			<b>24,419</b>	<b>24,419</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>32,164</b>	<b>0,000</b>	<b>67,128</b>	<b>99,292</b>

### ► Les dépenses supplémentaires (opérations réelles)

- Les crédits d'activité et les atténuations de produits

Les principales évolutions sont décrites ci-dessous.

- **Les frais de sécurité, de médiation et de régulation urbaine hors grands événements** représentent un volume de 3,1 M€ qui se ventilent entre :

- les prestations de sécurité humaine, soit +2,5 M€,
- la télésurveillance du patrimoine communal, soit +250 K€,
- l'augmentation de l'activité du service de la médiation sociale urbaine, soit +195 K€,
- des frais d'exploitation de la fourrière automobile municipale (dont des réquisitions de la Préfecture), soit +150 K€.

- Pour les **besoins des établissements scolaires**, c'est un volume nouveau de 1,8 M€ qui est intégré à cette étape budgétaire pour :

- les prestations et matériels des écoles (nettoyage des cours, vitreries, mise à disposition de photocopieurs, transports scolaires, petits équipements numériques, droits d'usage informatique, ateliers Marseille Réussite Scolaire, remise de prix...), soit un cumul de 532 K€,
- la première phase de l'audit de sortie de la DSP de restauration scolaire, soit +425 K€,
- le recalibrage des crédits dédiés aux fournitures de produits d'entretien, soit +400 K€,

- la révision des dotations de fournitures scolaires et notamment le kit scolaire dédié pour la première année à l'ensemble des élèves des écoles de la Ville, publiques et privées, soit +374 K€,
- l'ajustement du forfait communal aux écoles privées de 100 K€ sur la base du compte administratif 2023.

- Concernant la **solidarité, le lien social, l'inclusion et la lutte contre les discriminations**, 688 K€ sont inscrits et recouvrent :

- Les crédits relatifs aux secours d'urgence (repas pour les sans-abris, distributions du SAMU social) dédiés au public précaire, en augmentation de 300 K€, afin de répondre à la demande croissante,
- Le poste des prestations pour les activités des seniors et l'éducation populaire qui sont augmentés de 155 K€,
- Les dispositifs en faveur de la lutte contre les discriminations, du droit des femmes et du handicap qui sont renforcés à hauteur de 132 K€,
- Enfin, des crédits supplémentaires à hauteur de 100 K€ permettront d'augmenter le budget consacré à la commémoration des « 80 ans de la Libération de Marseille ».

En matière **d'environnement et de cadre de vie**, il est nécessaire d'intégrer le coût de l'extension de la redevance spéciale de collecte des déchets cette année aux marchés de détail (1,6 M€) que la Métropole assumait jusque-là, conformément à l'avenant n°2 à la convention n°2021/81355 VDM - Z210989 COV relative à la facturation de la redevance spéciale applicable aux producteurs professionnels ou détenteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères pour les sites de la Ville de Marseille, voté le 15 décembre dernier. Une inscription complémentaire est également prévue pour les prestations de tri et de collecte des déchets d'activité des services municipaux (2 M€).

L'enjeu d'un cadre de vie amélioré amène à augmenter fortement les crédits qui y sont consacrés, notamment pour l'enlèvement des tags et l'entretien des espaces verts d'accotements de voirie et des fontaines, d'un montant complémentaire de 688 k€. Enfin, certaines études (réseaux de chaleur, canopée solaire, cartographie végétale, pollution de l'air, lutte contre les déchets) requièrent des inscriptions complémentaires, soit +242 K€. Le succès de l'édition 2023 de l'Été Marseillais conduit à proposer d'augmenter encore les actions pour l'éditions 2024, principalement pour la programmation culturelle et l'augmentation sensible du nombre de concerts gratuits, proposés à tous les Marseillais qui nécessitent un complément de 1,76 M€.

S'agissant des **grands événements**, les ajustements de crédits représentent 4,3 M€ et concernent principalement l'accueil de la flamme Olympique et des épreuves de voile, avec des coûts affinés, la mise en configuration du site de voile et les prestations connexes pour les JO, les frais de sécurité humaine afférents, les prestations en mer pour les balisages, les lignes d'amarrages, les analyses de la qualité des eaux, les déménagements du site du Roucas. A cela s'ajoutent le recalibrage du budget des illuminations de fin d'année (+1,8 M€), qui sera triplé par rapport à l'année 2023 et des besoins supplémentaires pour environ 900 K€, afin de permettre l'organisation d'autres manifestations (TOP 14, Tour de Provence, achats d'espaces, signalétique, sécurité des animations...).

- En matière de **santé publique et environnementale**, un ajustement de 439 K€ est pris en compte dont :

- les prestations pour le traitement des nuisibles (punaises de lit, dératisations), dont la volumétrie est fortement augmentée, soit +277 K€,
- des interventions diverses pour les poses de défibrillateurs, les mesures d'impacts sonores, soit +90 K€,
- la régulation des animaux dans la Ville, soit +72 K€.

- Les besoins additionnels concernant la **direction des opérations funéraires** nécessitent l'inscription de 0,5 M€.

- La révision à la hausse de certains postes de fonctionnement courant pour **les grands équipements (Dôme, Palais des sports) et l'entretien du littoral et les manifestations sportives** génèrent une inscription cumulée de 420 K€.

- Les ajustements du **secteur de la culture** résultent tant de l'ajustement de la programmation des musées ainsi que des actions culturelles diverses (valorisation des œuvres du fond communal d'art contemporain et éducation artistique) que de l'évolution du périmètre des événements, tels que l'Été Marseillais et l'olympiade culturelle, soit +154 K€.

- Les besoins supplémentaires de fournitures, consommables et prestations de **la petite enfance** sont constitutifs de l'inscription de 135 K€ en cumul, pour les crèches municipales.

- S'agissant des **moyens municipaux transverses**, une baisse de 672 K€ est constatée :

- Les prestations liées au nettoyage des locaux, les fournitures de tenues de travail (principalement pour les agents des écoles) et la documentation générale impliquent un ajustement de près de 1 M€ ;
- La révision des postes liés au carburant, aux réparations et pièces détachées de véhicules se traduit par une inscription de +528 K€ ;
- Le recalibrage du budget énergie pour la régulation thermique des bâtiments, au vu des évolutions tarifaires, consommations attendues et l'impact du plan de sobriété permet de diminuer de 7 M€ ce poste.
- La prise en compte des créances admises en non-valeur des exercices précédents, soit +3,3 M€ (inscription financée, en grande partie, par une reprise de provisions) ;
- Un complément de 1,5 M€ pour abonder le montant initialement prévu des intérêts moratoires ;

- S'agissant des **dépenses obligatoires**, le budget additionnel représente 4,4 M€ :

- Un besoin complémentaire pour le reversement du produit de la taxe de séjour 2023 à l'Office de Tourisme loisirs et congrès, pour 3,3 M€ ;
- Les régularisations concernant l'ancien dispositif conventionnel avec la Métropole pour les accessoires de voirie de 2019 à 2022 et d'autres postes divers nécessitent une inscription complémentaire pour annulations de titres à hauteur de 1,5 M€ ;
- La révision du budget prévu pour la taxe sur les bureaux permet une économie de 400 K€.

### • Les frais de personnel

- Ces dépenses progressent de près de 15,4 M€, afin de tenir compte :

- de l'impact des créations de postes actées depuis décembre 2023 et notamment liées à la reprise en régie de la fourrière début 2024, soit un total de 5 M€, de la politique sociale et indemnitaire de la ville (dont la prime JO valorisée à 1,8 M€ et les autres ajustements indemnitaires de près de 3 M€ pour certaines filières), de régularisations diverses, soit 2 M€ (dont notamment la garantie individuelle de pouvoir d'achat), pour un montant total de 12 M€,
- de la régularisation de facturation de titres restaurant, soit +3 M€,
- de la réforme de l'indemnité de haute technicité pour certains personnels militaires du Bataillon des Marins-Pompiers, soit +0,3 M€,
- de l'ajustement des frais de personnel des intermittents du Palais des Sports, soit +80 K€.

### • Les subventions

Les inscriptions concernant ce poste relèvent de multiples politiques publiques :

- Pour **les politiques de solidarités de l'action sociale et du lien social**,

Une subvention complémentaire de 2,58 M€ au bénéfice du CCAS est prévue afin :

- de déployer un plan d'actions pour l'inclusion et l'autonomie des seniors,
- de renforcer le dispositif municipal de prise en charge des personnes en errance sur le centre-ville,
- d'ajuster le dispositif « Logement d'abord » (accompagnement social des ménages pour éviter les expulsions),
- d'abonder l'enveloppe de crédits dédiés au financement de l'hébergement d'urgence.

Un complément de 200 K€ est également inscrit pour le soutien aux associations dédiées à l'urgence sociale (actions de prise en charge de troubles psychiatriques, de lutte contre la prostitution et les addictions).

- **En matière de prévention de la délinquance** et d'accès aux droits, une inscription de 2,1 M€ permet d'assurer :
  - le renforcement du soutien municipal aux partenaires associatifs œuvrant pour la médiation sociale urbaine, pour 1,870 M€ et d'un décalage de subventions au titre d'actions échues du millésime 2023,
  - de compléter de 180 K€ la médiation sociale 2024 dédiée aux jeunes, afin d'accroître l'action de la Ville dans ce domaine,
  - de financer la mise à disposition de travailleurs sociaux en commissariats de police, pour l'accès aux droits.
  
- **Pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique**, un volant de 840 K€ est positionné pour :
  - augmenter le soutien aux associations s'inscrivant dans le plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus, soit +700 K€, étant précisé qu'un financement extérieur d'un éco-organisme partenaire devrait in fine atténuer la charge de ce plan,
  - un versement nouveau de 60 K€ pour l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) accompagnant la Ville pour la sobriété énergétique de son patrimoine bâti,
  - un soutien de 80 K€ pour diverses associations dans le domaine environnemental.
  
- **En matière de politique culturelle**, un ajout de 387 K€ est proposé (en partie financé par les restitutions de crédits d'activité des services culturels) pour les associations, dont notamment :
  - 207 K€ pour s'inscrire dans le dispositif partenarial de l'État « Mieux produire, Mieux diffuser »,
  - 180 K€ pour la programmation des soutiens exceptionnels aux associations de la scène Marseillaise (Théâtre La Criée, Espace Julien) et des écritures contemporaines et de la culture provençale (Montevideo/Actoral, école Calandreta, Musée Provençal).
  
- **Pour l'éducation populaire**, un supplément de 448 K€ est intégré au bénéfice de deux structures d'accueil jeunesse, dont la fréquentation est en hausse et pour la régularisation d'une action du dispositif « destination famille ».
  
- **S'agissant de la politique éducative**,
  - 1,14 M€ sont nécessaires pour la DSP de la restauration scolaire, afin d'absorber l'évolution du coût des compensations des tarifs sociaux (en lien avec la progression conjointe des effectifs et des prix selon les clauses contractuelles),
  - 281 K€ sont ajoutés à la subvention de la Caisse des écoles pour diverses actions (transports scolaires vers les espaces verts, projets écoles et cinéma, apprentissage de la natation, semaine du goût, visites du stade Vélodrome, petits déjeuners dans les écoles...) et 75 K€ au bénéfice d'acteurs associatifs de l'action éducative, pour le plan sport.
  
- Pour les actions en faveur de **la recherche, la vie étudiante et l'enseignement supérieur**, un cumul de 132 K€ permet d'apporter des concours supplémentaires pour lutter contre la précarité étudiante, pour endiguer le décrochage universitaire et, globalement, pour améliorer le cadre d'études des étudiants.
  
- Pour les **actions de santé publique et environnementale**, 97 K€ viennent s'ajouter au budget pour la lutte contre l'obésité infantile, en faveur des praticiens hospitaliers, pour la qualité de l'air dans les écoles.
  
- Pour **le développement économique et l'amélioration du cadre de vie**, un cumul de 85 K€ permet de compléter les financements d'études diverses (pour les pôles d'industries culturelles et créatives notamment) et d'actions en faveur de la pratique du vélo en ville ou encore pour la foire au santons.
  
- Les crédits d'intervention dans les secteurs de **la lutte contre les discriminations** et du **soutien aux associations sportives** sont complétés chacun à hauteur de 50 K€.

- Enfin, une économie 250 K€ est réalisée avec la **suppression de la subvention inscrite pour le budget annexe des Espaces évènementiels**, compte tenu des perspectives de recettes d'exploitation favorables pour les équipements du centre de congrès municipal.

- **Les frais financiers**

- La réduction de 1,2 M€ des frais financiers est liée à :

- la révision du poste des intérêts de la dette, soit -1 M€, du fait du desserrement de la pression sur les taux, après une année 2023 marquée par une forte hausse,
- l'absence d'opération de remboursement anticipé cette année qui permet de réduire l'inscription des frais dédiés à la gestion active de la dette de 0,2 M€.

- **Les redevances SPDEM**

Ces redevances pour la Société Publique des Écoles de Marseille sont ajustées en fonction de l'actualisation du plan de financement de la SPDEM, soit -2,96 M€ (-1,66 M€ pour la redevance d'exploitation et -1,3 M€ pour la redevance financière).

► **Les transferts de crédits entre chapitres**

Les crédits inscrits pour les subventions (en chapitre 65) sont abondés de 1,5 M€ en provenance du chapitre des charges à caractère général (011) ; il s'agit principalement des objets suivants :

- Une correction d'imputation est effectuée pour 1,2 M€ concernant la participation versée au Comité d'organisation des Jeux Olympiques pour le cofinancement des événements autour de la flamme olympique, en association avec l'ensemble des collectivités locales du territoire marseillais. En effet, les crédits avaient été initialement positionnés sur le chapitre des charges à caractère général (011) au Budget Primitif 2024, alors qu'il s'agit d'un versement sous forme de subvention relevant du chapitre des charges de gestion courante (65).

- En matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique, un redéploiement de 122 K€ (à partir de frais d'études et prestations) permet, notamment, d'inscrire les subventions suivantes :

- un soutien en faveur de la Cité de l'Agriculture pour 60 K€,
- un versement pour l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), afin d'appuyer une action de lutte contre les îlots de chaleur estivaux dans les copropriétés privées, pour 52 K€,

- Un redéploiement permet également de régulariser (à partir des prestations), un montant de subventions de 125 K€ octroyées et budgétisées initialement en 2023, mais non versées pour des raisons techniques, à des associations œuvrant dans le cadre du contrat de ville et du développement social urbain.

- Enfin, un changement de mode de gestion implique la bascule de crédits initialement prévus pour un marché, sur une ligne de subvention concernant le centre de loisirs jeunes du Prophète, soit 90 K€.

## I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I-3-1) Les recettes d'investissement

#### Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de recettes d'investissement s'élève à 204,3 M€, soit 189,5 M€ pour les reports et l'affectation résultat ainsi que 14,8 M€ d'inscriptions nouvelles (dont -9,6 M€ en opérations réelles).

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports et résultat repris	Nouvelles inscriptions	Total
Emprunts	30,000		30,000
Immobilisations	4,232	1,164	5,396
FCTVA		-10,773	-10,773
Affectation du résultat	155,258		155,258
<b>Sous-total</b>	<b>189,490</b>	<b>-9,609</b>	<b>179,881</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
provisions		0,684	0,684
Virement de la section de fonctionnement		23,735	23,735
<b>Sous-total</b>		<b>24,419</b>	<b>24,419</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>189,490</b>	<b>14,810</b>	<b>204,300</b>

#### ► Les ajustements de recettes (opérations réelles)

- Les immobilisations

- Une restitution sur avances forfaitaires liés aux marchés transférés à la SPDEM génère une inscription de 1,06 M€,
- Par ailleurs, 100 K€ sont positionnés pour des recettes de dépôts de garantie (neutralisés par une inscription de dépenses équivalente), afin de permettre des opérations de gestion de patrimoine.

- Le FCTVA

Lors de la préparation du budget primitif 2024 (voté en décembre dernier), le projet de loi de finances en discussion intégrait une extension de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA pour les aménagements de terrains, avec une hausse de l'enveloppe au niveau national. Depuis la publication des textes d'application dans le courant du premier semestre 2024, il a été précisé alors que ce changement de périmètre ne sera effectif qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, même s'il concerne les dépenses réalisées en 2024. Il est nécessaire de diminuer de 10,77 M€ l'inscription afférente à ce produit, afin de sincériser la prévision de l'exercice.

Enfin, concernant le produit des amendes de Police, un montant de 18 M€ a été prévu au BP 2024. Toutefois, un décret récemment publié (N°2024-391 du 26 avril 2024) en modifie les règles de répartition. Elles reviennent, depuis ce décret, à Aix-Marseille Métropole. Des précisions ont été sollicitées auprès de l'Etat, concernant la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités. A l'occasion de la prochaine étape budgétaire de l'automne, une revue de la prévision sur ce poste sera menée, à l'aune de la position attendue du Préfet.

## I-3-2) Les dépenses d'investissement

### Opérations réelles et d'ordre :

Le budget supplémentaire en matière de dépenses d'investissement s'élève à 204,3 M€, soit 189,5 M€ pour les reports et le solde d'exécution reporté, ainsi que 14,8 M€ d'inscriptions nouvelles (dont 12,2 M€ en opérations réelles).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)				
OPÉRATIONS RÉELLES	Reports et résultat repris	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Immobilisations	10,925		12,485	<b>23,410</b>
Redevance financière SPDEM		-0,750	-2,355	<b>-3,105</b>
Subventions d'équipement		0,750	2,031	<b>2,781</b>
Solde d'exécution reporté	178,565			178,565
<b>Sous-total</b>	<b>189,490</b>	<b>0,000</b>	<b>12,161</b>	<b>201,651</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION				
Provisions			2,649	<b>2,649</b>
<b>Sous-total</b>			<b>2,649</b>	<b>2,649</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>189,490</b>	<b>0,000</b>	<b>14,810</b>	<b>204,300</b>

### ► Les dépenses supplémentaires (opérations réelles)

#### • Les immobilisations

- Une révision à la hausse de 4 M€ est intégrée pour l'accélération du programme de rénovation et de modernisation des crèches municipales et les travaux transverses sur les crèches ;

- Une inscription de 1,325 K€ pour les régularisations liées à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Métropole en matière de modernisation, de requalification du parc de l'éclairage public, dont 908 K€ pour le solde des travaux de l'exercice 2023 (la compétence étant désormais exercée par la Métropole) et 417 K€ pour l'annulation d'un titre émis ;

- L'ensemble des acquisitions de véhicules et matériels divers pour les services municipaux représente un cumul de 1,29 M€ d'inscriptions nouvelles :

- Pour les matériels, soit 1,1 M€, les achats comprennent le renouvellement d'une presse offset pour le service édition, des mobiliers, un complément de budget pour les matériels et équipements de l'ensemble des Mairies de Secteur, des auto-laveuses pour les écoles, des petits équipements pour les clubs seniors, une première dotation pour le fonds documentaire de la future médiathèque Loubon et du matériel pour le centre municipal de voile.
- Pour les véhicules, il s'agit d'un complément de 190 K€ essentiellement pour l'acquisition de motos et VVT pour la Police Municipale (sachant, par ailleurs, qu'un redéploiement de 643 K€ permet de financer le renouvellement d'autres véhicules utilitaires).

- Les études et travaux dans les cimetières sont abondés de près de 1,1 M€ pour l'extension et l'optimisation des espaces sépulcraux dans différents cimetières de la Ville, afin de créer de nouvelles concessions, réaménager les terres communes, réhabiliter des caveaux issus de reprises et d'améliorer la sécurité des enceintes des nécropoles.
- Une hausse de 1 M€ est prévue accélérer le projet de modernisation et de déploiement de la vidéo-protection urbaine incluant le repositionnement de caméras dans l'espace urbain, le déploiement de caméras dites « nomades » et l'amélioration de l'exploitation.
- Un ajustement des crédits reversés à la SOLIDEO (SOciété de Livraison Des Ouvrages Olympiques) est nécessaire au titre de l'avenant 2 voté au conseil municipal de décembre dernier pour 727 K€.
- Une augmentation de l'inscription est opérée pour la mise en sécurité nécessaire de la falaise Samatan pour près de 700 K€, pour traiter le front rocheux à l'issue d'une première phase de chantier amorcée en octobre dernier, dans l'objectif de garantir la sécurité des personnes et des biens sur le secteur (7<sup>ème</sup> arrondissement).
- La prise en compte du versement d'une avance concerne l'aménagement agricole du domaine agricole du Vallon des Hautes Douces (reconquête agricole d'une friche de 120 hectares, favorable aux filières d'alimentation locale) entre la SAFER et la Ville de Marseille, soit 529 K€.
- La modernisation des applicatifs, les prestations d'accompagnement pour la mise à jour des systèmes d'information de la ville, l'archivage électronique, la valorisation des données et le portail familles génèrent un cumul d'inscriptions de 401 K€.
- Des surcoûts de travaux divers sur des équipements municipaux nécessitent également 210 K€ additionnels, pour des travaux de réparations.
- Enfin, 100K€ sont positionnés pour les dépenses de dépôts de garantie (neutralisés par une inscription de recettes équivalentes).

- **La redevance financière de la SPDEM**

La redevance financière prévue pour la Société Publique des Écoles de Marseille est revue à la baisse, soit une diminution de 2,35 M€. En effet, la révision programmatique de la vague 1 (revue hors sites Saint Louis Gare et Abeilles Extension en maîtrise d'ouvrage directe de la Ville) et les ajustements de l'avenant n°1 du marché subséquent n°1 (MS1), signé le 20 décembre dernier, sont à l'origine d'un rephasage des redevances pluriannuelles.

Pour autant, les livraisons des groupes scolaires Marceau et Aygalades auront bien lieu dans le courant de cet été 2024, comme prévu, et si les échéanciers de financement sont ajustés, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre du plan école se poursuit sur le même calendrier, avec 83 projets lancés sur les 188 écoles gérées par la SPDEM, 45 écoles actuellement en phase de travaux ou en consultation et près de 80 établissements scolaires livrés ou en chantier à l'horizon 2026, conformément au programme originel.

- **Les subventions**

Les principales progressions sont les suivantes :

- La participation de la Ville au plan de modernisation 2030 de l'APHM (création du bâtiment femmes parents enfants et de deux immeubles à la Timone pour adultes et à l'hôpital Nord) est revue à la hausse, soit +2,5 M€, portant ainsi le versement de l'exercice 2024 à 4,96 M€, pour suivre le rythme d'avancement du programme (l'engagement total de la Ville étant acté à hauteur de 25 M€ au total, la convention prévoyant un plafond de 5 M€ par an).
- La rénovation des résidences sous maîtrise d'ouvrage du CCAS est abondée à hauteur de 150 K€ supplémentaires pour tenir compte, notamment, de la prise en gestion d'une nouvelle structure d'hébergement installée dans un bâtiment municipal, rue Cavaignac, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement (travaux de remise aux normes et d'amélioration pour l'ouverture d'une structure d'hébergement d'urgence).

- Un complément est prévu pour le fond d'innovation pour l'emploi, soit 25 K€ et 125 K€ qui seront redéployés en interne pour un montant total de 150 K€, dans le but d'appuyer certains projets conditionnés par la nécessité de disposer de matériels ou outils supports, notamment numériques.

### ► **Les transferts de crédits entre chapitres**

Les crédits inscrits pour les subventions (en chapitre 204) sont abondés de 750 K€ en provenance des crédits en faveur des comptes d'immobilisations. Il s'agit d'un redéploiement de 750 K€ permettant de financer deux subventions nouvelles cette année, respectivement au bénéfice de la Cité des Arts de la rue (amélioration du site par l'opérateur associatif Tiers Lieux, soit 600 K€ en 2024 pour une opération pluriannuelle totale de 3 M€) et de la Friche de la Belle de Mai (pour les réparations du patrimoine bâti, soit 150 K€ en 2024 pour une opération pluriannuelle totale de 600 K€).

Les deux opérations sont inscrites au CPER 2024/2027 et des financements ont également été sollicités auprès du Département des Bouches du Rhône par les gestionnaires des deux structures.

## **II) LES BUDGETS ANNEXES**

La structure des inscriptions du Budget Supplémentaire pour chacun des budgets annexes figure ci-dessous.

Les inscriptions du budget Espaces Événementiels concernent les frais de nettoyage et de gardiennage, l'ajustement des recettes de location des espaces et la suppression de la subvention du budget principal, ainsi que la reprise des excédents reportés.

Le budget annexe Stade Vélodrome ne présente aucun besoin nouveau, il intègre la reprise du résultat 2023.

Les besoins du budget Pompes Funèbres (matériaux, fournitures de caveaux, frais d'énergie) sont couverts en partie par des ajustements de recettes d'exploitation et, pour le solde, par la reprise de l'excédent reporté.

Les besoins du budget Opéra - Odéon (prestations, sécurité, production artistique) sont couverts en partie par des ajustements de recettes de fonctionnement et, pour le solde, par la reprise de l'excédent reporté.

Le budget annexe du Pôle Média est proposé en sur-excédent sur les deux sections, après inscription des besoins nouveaux (entretien bâtimentaires, gardiennage, nettoyage des locaux, prestations en fonctionnement et frais d'étude et travaux de modernisation en investissement).

**II-1) BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS (M4)**

<b>EXPLOITATION (en M€)</b>			
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
<b>AU TITRE DU BS</b>	<b>0,096</b>	<b>AU TITRE DU BS</b>	<b>0,000</b>
RÉPORTS	0,123	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	0,219
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,219</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,219</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>			
	0,000		0,000
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>0,219</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>0,219</b>
<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
<b>AU TITRE DU BS</b>	<b>0,000</b>	<b>AU TITRE DU BS</b>	<b>0,000</b>
RÉPORTS	0,029		
D'INVESTISSEMENT REPORTE (Solde négatif)	0,706	AFFECTATION DU RESULTAT	0,735
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,735</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,735</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			
	0,000		0,000
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,735</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,735</b>

**II-2) BUDGET ANNEXE STADE VELODROME (M4)**

<b>EXPLOITATION (en M€)</b>			
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,000</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,000</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>			
	0,000		0,000
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>0,000</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>0,000</b>
<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
<b>AU TITRE DU BS</b>	<b>0,000</b>	<b>AU TITRE DU BS</b>	<b>0,000</b>
D'INVESTISSEMENT REPORTE (Solde négatif)	8,841	AFFECTATION DU RESULTAT	8,841
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>8,841</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>8,841</b>
	0,000		0,000
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>8,841</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>8,841</b>

**II-3) BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (M4)**

<b>EXPLOITATION (en M€)</b>			
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
DEPENSES REELLES	1,003	RECETTES REELLES	0,382
REPORTS	0,064	REPORTS	0,001
		RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	0,684
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,067</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,067</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>			
	0,000		0,000
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>1,067</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1,067</b>
<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES	0,151	RECETTES REELLES	-0,033
REPORTS	0,0002	D'INVESTISSEMENT REPORTE (excédent)	0,184
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,151</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,151</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			
	0,000		0,000
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,151</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,151</b>

**II-4) BUDGET ANNEXE OPERA-ODEON (M57)**

<b>FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES	0,220	RECETTES REELLES	0,220
REPORTS	0,329	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	0,329
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,549</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,549</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>			
	-0,001		0,000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,549</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,549</b>
<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
DEPENSES REELLES	1,332	RECETTES REELLES	1,333
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			
	0,000		-0,001
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1,332</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1,332</b>

**II-5) BUDGET ANNEXE POLE MEDIA DE LA BELLE DE MAI (M57)**

<b>FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>1,130</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,000</b>
REPORTS	0,065	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (excédent)	1,382
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,195</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,382</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>			
Dotation aux dépréciations des actifs circulants (chap 042 - 6817)	0,000	Reprises provisions admission en non valeur (Chap 040 - 7817)	0,164
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1,195</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1,547</b>
<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,450</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,000</b>
REPORTS	0,058	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (Excédent)	6,909
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,508</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6,909</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			
	0,164		0,000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,672</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6,909</b>

budget supplémentaire  
rapport de  
**présentation**  
**2024**

marseille.fr

---